

# ANNULER LA CONDAMNATION D'UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS !

## MADAGASCAR

**Jeannot Randriamanana**

Le 17 mars 2022, le tribunal pénal de Mananjary a condamné Jeannot Randriamanana, défenseur des droits humains et enseignant dans le secondaire, à deux ans de prison après l'avoir déclaré coupable de «diffamation et humiliation de membres du Parlement et de fonctionnaires, et usurpation d'identité». Durant le mois de février 2022, Jeannot Randriamanana a dénoncé sur ses réseaux sociaux le détournement de fonds présumé par les autorités locales de l'aide humanitaire destinée aux populations du district de Nosy Varika. Celles-ci ont été touchées par les cyclones Batsirai et Emnati, qui ont frappé le Madagascar les 5 et 23 février. Jeannot Randriamanana a été arrêté le 2 mars 2022 et maintenu en détention arbitraire pendant un peu plus de deux mois avant de bénéficier d'une libération provisoire le 10 mai 2022.

Le 21 mars 2022, les avocats de Jeannot Randriamanana ont fait appel de sa condamnation. La cour d'appel de Fianarantsoa devait statuer sur ce recours le 10 mai 2022 mais l'audience a été reportée au 14 juin 2022. Selon son compte Facebook, l'audience a eu lieu. Le verdict a été fixé au 12 juillet.

### PROPOSITIONS ET REVENDEICATIONS

Veuillez **écrire une lettre courtoise** en français ou anglais **au ministre de la Justice**, en lui demandant d'annuler la condamnation de Jeannot Randriamanana et d'abandonner toutes les charges retenues contre lui, car sa condamnation découle de l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression et de son droit à la liberté d'information.

→ **Formule d'appel** : Monsieur le Ministre, / Dear Minister

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français** à la **page suivante**.

→ **Frais d'envoi**: CHF 2.30

→ **Envoi de courrier par poste dans le monde - note importante**:

....Veuillez vérifier auprès de la Poste Suisse si des lettres sont actuellement envoyées au pays de destination.

....Faute de quoi nous vous demandons d'envoyer votre lettre par e-mail, fax ou les réseaux sociaux (si disponibles)

....et/ou de l'envoyer via l'ambassade avec la demande de transmission à la personne désignée.

### LETTRE COURTOISE À

Ministre de la Justice  
François Rakotozafy  
43 Rue Joel Rakotomolala Faravohitra  
Antananarivo  
Madagascar

E-mail: [spmijus@yahoo.fr](mailto:spmijus@yahoo.fr) : [doleancesminjus@gmail.com](mailto:doleancesminjus@gmail.com)

### COPIE À

Ambassade de la République de Madagascar  
Avenue de Riant-Parc 38  
1209 Genève

Fax: 022 740 16 16

E-mail: [ambamadsuisse@bluewin.ch](mailto:ambamadsuisse@bluewin.ch)

---

---

---

---

Ministre de la Justice  
François Rakotozafy  
43 Rue Joel Rakotomolala  
Faravohitra  
Antananarivo  
Madagascar

---

---

**Concerne: Jeannot Randriamanana**

Monsieur le Ministre,

---

Le 17 mars 2022, le tribunal pénal de Mananjary a condamné Jeannot Randriamanana, défenseur des droits humains et enseignant, à deux ans de prison après l'avoir déclaré coupable de «diffamation et humiliation de membres du Parlement et de fonctionnaires, et usurpation d'identité». En février 2022, Jeannot Randriamanana avait dénoncé sur ses réseaux sociaux le détournement de fonds présumé par les autorités locales de l'aide humanitaire destinée aux populations du district de Nosy Varika. Celles-ci avaient été touchées par les cyclones Batsirai et Emnati, qui ont frappé le Madagascar les 5 et 23 février.

**Je demande à votre gouvernement d'annuler la condamnation de Jeannot Randriamanana et d'abandonner toutes les charges retenues contre lui. Sa condamnation découle de l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression et de son droit à la liberté d'information.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

---

---

**Copie:**

Ambassade de la République de Madagascar, Avenue de Riant-Parc 38, 1209 Genève  
Fax: 022 740 16 16 / E-mail: ambamadsuisse@bluewin.ch

# EN PRISON SANS MISE EN ACCUSATION DEPUIS TROIS ANS

## SRI LANKA

### Mohamed Imaam Mohamed Imran

Mohamed Imaam Mohamed Imran avait 20 ans lorsqu'il a été appréhendé, le 9 mai 2019, au titre de la Loi relative à la prévention du terrorisme. Trois ans après son arrestation, le jeune homme, aujourd'hui âgé de 23 ans, n'a toujours pas été inculqué, et le ministère public n'a pas fourni d'éléments tendant à prouver qu'il ait commis une infraction reconnue par le droit international. Mohamed Imran doit être immédiatement libéré, ou du moins être inculqué sans délai d'une infraction dûment reconnue, conformément aux normes internationales.

Plus de trois années se sont écoulées depuis l'arrestation de Mohamed Imran. Il était un vrai soutien pour sa famille: il subvenait aux besoins de sa mère, âgée de 54 ans, une mère célibataire qui avait vendu sa maison pour lui payer ses études, ainsi qu'à ceux de sa grand-mère, décédée alors qu'il était en détention. Mohamed Imran subit non seulement une violation de son droit à la liberté, du fait de l'absence de contrôle judiciaire et du caractère prolongé de sa détention administrative, mais il est également exposé au risque de torture ou d'autres mauvais traitements. De plus, sa détention prolongée sans inculpation constitue une violation des normes internationales d'équité et des obligations qui incombent au Sri Lanka en vertu du droit international.

### PROPOSITIONS ET REVENDEICATIONS

Veillez **écrire une lettre courtoise** en anglais, cingala ou français au **Directeur du Service d'enquête sur le terrorisme**. Veillez l'exhorter à libérer Mohamed Imran ou, si des éléments suffisants tendent à prouver des agissements pénalement répréhensibles, à l'inculper d'une infraction dûment reconnue par le droit international. Dans l'attente de sa libération ou de son inculpation, les autorités doivent veiller à ce que son droit à un procès équitable et son droit de contester la légalité de sa détention soient respectés, et à ce que Mohamed Imran ait accès à des audiences équitables de mise en liberté sous caution.

→ **Formule d'appel** : Dear Mr. A. R. P. J Alwis / Monsieur le Directeur,

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français** à la **page suivante**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur le site web** :

<https://www.amnesty.ch/fr/pays/asie-pacifique/sri-lanka/docs/action-lettre-pour-un-etudiant-en-prison>

→ **Frais d'envoi**: Allemagne: CHF 1.80 / Sri Lanka CHF 2.30

→ **Envoi de courrier par poste dans le monde - note importante:**

....Veuillez vérifier auprès de la Poste Suisse si des lettres sont actuellement envoyées au pays de destination.

....Faute de quoi nous vous demandons d'envoyer votre lettre par e-mail, fax ou les réseaux sociaux (si disponibles)

....et/ou de l'envoyer via l'ambassade avec la demande de transmission à la personne désignée.

### LETTRE COURTOISE À

La cible stratégique pour la campagne de libération de Mohamed Imran est le Service d'enquête sur le terrorisme de la police, qui le maintient en détention. En effet, ses avocats pensent qu'il s'agit du moyen le plus efficace de faire pression sur les autorités afin de garantir que Mohamed Imran puisse bénéficier de procédures régulières et d'un procès équitable. Veuillez également adresser une copie de votre courrier au secrétaire du ministre de la Défense, et au Procureur général, qui ont différents degrés d'influence dans cette affaire.

Directeur du Service d'enquête sur le terrorisme  
Mr. A.R.P.J. Alwis  
No. 149, Bootani Capital Building,  
Polhengoda  
Colombo 05  
Sri Lanka  
  
Fax : +94 11 2384403  
E-mail [recommandé au vu de l'urgence]: [tjd@police.lk](mailto:tjd@police.lk)

### COPIE À

Secrétaire, ministère de la Défense  
General G.D.H. Kamal Gunaratne (Retd)  
Ministry of Defence, Defence Headquarters Complex,  
Sri Jayawardenepura, Kotte, Sri Lanka.  
Fax: + 94 11 2541 529  
E-mail: [secdefence@defence.lk](mailto:secdefence@defence.lk)

M. le Procureur general Sanjay Rajaratnam, P.C.  
Attorney General's Department  
Hulftsdorp Street, Colombo 12, Sri Lanka  
E-mail: [administration@attorneygeneral.gov.lk](mailto:administration@attorneygeneral.gov.lk)

Ambassade de la République Socialiste Démocratique de Sri Lanka, Niklasstrasse 19, D-14163 Berlin  
Deutschland  
Fax: 0049 30/ 80 90 97 57  
E-mail: [slemb.berlin@mfa.gov.lk](mailto:slemb.berlin@mfa.gov.lk)

---

---

---

---

Directeur du Service d'enquête sur le  
terrorisme  
Mr. A.R.P.J. Alwis  
No. 149, Bootani Capital Building,  
Polhengoda  
Colombo 05  
Sri Lanka

---

---

**Concerne : Mohamed Imaam Mohamed Imran**

Monsieur le Directeur,

Le sort de Mohamed Imaam Mohamed Imran me préoccupe beaucoup.

Il a été arrêté le 9 mai 2019. Trois ans plus tard, le jeune homme, aujourd'hui âgé de 23 ans, n'a toujours pas été inculpé, et le ministère public n'a pas fourni d'éléments tendant à prouver qu'il ait commis une infraction reconnue par le droit international.

**Cette situation me préoccupe beaucoup. C'est pourquoi je vous exhorte à libérer Mohamed Imran ou, si des éléments suffisants tendent à prouver des agissements pénalement répréhensibles, à l'inculper d'une infraction dûment reconnue par le droit international.**

**Dans l'attente de sa libération ou de son inculpation, les autorités doivent veiller à ce que son droit à un procès équitable et son droit de contester la légalité de sa détention soient respectés, et à ce que Mohamed Imran ait accès à des audiences équitables de mise en liberté sous caution.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma haute considération.

---

**Copies:**

Secrétaire, ministère de la Défense , General G.D.H. Kamal Gunaratne (Retd), Ministry of Defence, Defence Headquarters Complex, Sri Jayawardenepura, Kotte, Sri Lanka. / Fax: + 94 11 2541 529 / E-mail: secdefence@defence.lk

M. le Procureur general Sanjay Rajaratnam, P.C., Attorney General's Department, Hulftsdorp Street, Colombo 12, Sri Lanka  
E-mail: administration@attorneygeneral.gov.lk

Ambassade de la République Socialiste Démocratique de Sri Lanka, Niklasstrasse 19, D-14163 Berlin, Deutschland  
Fax: 0049 30/ 80 90 97 57 / E-mail: slemb.berlin@mfa.gov.lk

# UNE MILITANTE EN DÉTENTION PROVISOIRE RISQUE PLUS DE 10 ANS DE PRISON

## RUSSIE

### Lilia Tchanycheva

La militante Lilia Tchanycheva a été arrêtée le 9 novembre 2021 et placée en détention provisoire le lendemain, sur la base de charges de «création ou direction d'une association extrémiste», en raison de son ancien rôle de coordinatrice régionale du «quartier général de Navalny» dans la ville d'Oufa, au centre de la Russie. Lilia Tchanycheva n'a commis aucune infraction reconnue par le droit international et les accusations qui pèsent contre elle, passibles de 10 ans d'emprisonnement, sont de nature politique. Elles font partie de la répression exercée par les autorités russes contre les collaboratrices et soutiens d'Alexei Navalny.

Lilia Tchanycheva est en détention provisoire depuis plus de huit mois. Le 16 mai 2022, le tribunal de la ville de Moscou a rejeté l'appel des avocats de Lilia, qui demandaient à mettre fin à sa détention provisoire et à la placer en résidence surveillée. Cela signifie que la détention longue et injuste de Lilia va encore se prolonger. Depuis le début de sa détention, des membres du Comité d'enquête et du Service fédéral d'application des peines ont empêché, sous des prétextes fallacieux, quatre avocats d'assurer la défense de Lilia Tchanycheva et de lui rendre visite en détention. En conséquence, elle est privée de choisir ses avocats, en violation de son droit à un procès équitable. De plus, Lilia n'a pu recevoir aucune visite de la part de son mari depuis le début de sa détention: les autorités continuent d'empêcher sa famille de lui rendre visite.

En raison de la guerre en Ukraine, les personnes comme Lilia sont moins visibles au sein de la communauté internationale et en Russie, ce qui aggrave les menaces qui pèsent sur leur sécurité et leur avenir. Les poursuites à son encontre constituent par ailleurs un précédent inquiétant pour de nombreux autres soutiens d'Alexei Navalny.

## PROPOSITIONS ET REVENDEICATIONS

Veuillez **écrire une lettre courtoise** en russe, anglais ou français au **Procureur général de Russie** l'exhortant à libérer sans délai Lilia Tchanycheva et à abandonner toutes les charges retenues contre elle.

→ **Formule d'appel:** Dear Prosecutor / Monsieur le Procureur général,

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français** à la **page suivante**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur le site web** :

<https://www.amnesty.ch/fr/pays/europe-asie-centrale/russie/docs/2022/action-lettre-pour-une-militante-en-detention>

→ **Frais d'envoi:** CHF 2.30

→ **Envoi de courrier par poste dans le monde - note importante:**

...Veuillez vérifier auprès de la Poste Suisse si des lettres sont actuellement envoyées au pays de destination.

...Faute de quoi nous vous demandons d'envoyer votre lettre par e-mail, fax ou les réseaux sociaux (si disponibles)

...et/ou de l'envoyer via l'ambassade avec la demande de transmission à la personne désignée.

### LETTRE COURTOISE À

Procureur général  
Igor Viktorovich Krasnov  
Ul. Bolshaya Dmitrovka, 15A  
Moscow, GSP-3  
125993, Russian Federation

Fax (ne fonctionne peut-être pas): +7(495) 987-5656

Twitter : @genproc

### COPIE À

Ambassade de la Fédération de Russie  
Brunnadernrain 37  
3006 Berne

Fax: 031 352 55 95

E-mail: [rusbotschaft@bluewin.ch](mailto:rusbotschaft@bluewin.ch)

---

---

---

---

Procureur général  
Igor Viktorovich Krasnov  
Ul. Bolshaya Dmitrovka, 15A  
Moscow, GSP-3  
125993, Russian Federation

---

---

**Concerne: Lilia Tchanycheva**

Monsieur le Procureur général,

Lilia Tchanycheva a été arrêtée le 9 novembre 2021 et placée en détention provisoire le lendemain. Elle a été accusée de «création ou direction d'une association extrémiste», en raison de son ancien rôle de coordinatrice régionale du «quartier général de Navalny» dans la ville d'Oufa, au centre de la Russie.

---

Le 16 mai 2022, le tribunal de la ville de Moscou a rejeté l'appel des avocats de Lilia, qui demandaient à mettre fin à sa détention provisoire et à la placer en résidence surveillée.

Depuis le début de sa détention, des membres du Comité d'enquête et du Service fédéral d'application des peines ont empêché quatre avocats d'assurer la défense de Lilia Tchanycheva et de lui rendre visite en détention. En conséquence, elle n'a pas pu choisir les avocats de son choix, en violation de son droit à un procès équitable. De plus, Lilia n'a pu recevoir aucune visite de la part de son mari depuis le début de sa détention.

**Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous exhorte, à libérer sans délai Lilia Tchanycheva et à abandonner toutes les charges retenues contre elle.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, à l'expression de ma haute considération.

---

---

**Copie:**

Ambassade de la Fédération de Russie, Brunnadernrain 37, 3006 Berne  
Fax: 031 352 55 95 / E-mail: rusbotschaft@bluewin.ch